Mantes-la-Jolie (78) : quatre dentistes et leur expert-comptable jugés pour une escroquerie à l’Assurance maladie évaluée à 2,3 millions d’euros

30/09/2025 à 20h29

Quatre dentistes qui exerçaient dans la région de Mantes-la-Jolie (Yvelines) sont poursuivis pour escroquerie à la CPAM. Aidés de leur expert-comptable, ils ont touché illégalement 2,3 millions d’euros pour un préjudice estimé à plus de 500 000 euros pour la Caisse primaire d’assurance maladie.

L’enquête a été ouverte en octobre 2024 après un signalement de la CPAM 78. La Caisse primaire d’assurance maladie remarque qu’un cabinet dentaire situé près de Mantes-La-Jolie facture un nombre de soins médicaux onéreux, comme les implants, cinq à huit fois plus élevé qu’un autre cabinet de la même taille. En arrivant pour une carie, les patients repartent avec une proposition d’implant à plusieurs milliers d’euros.

Une partie de l’argent de la société est utilisée pour des dépenses personnelles. Les espèces données par certains patients sont blanchies par l’achat de montres de luxe. Le tout grâce à un système de fraude habilement élaboré par l’expert-comptable. **Les praticiens et leur expert-comptable ont été déférés devant le parquet de Versailles et placés sous contrôle judiciaire en attente de leur procès. Ils ont l”interdiction d’exercer leur profession et de quitter le territoire français.**

France Bleu